



Heures que je dois au patron

Par **Youngy**, le **07/04/2022** à **18:37**

Bonjour, alors je ne trouve pas de réponses à mon problème....que voici, je bosse à temps partiel en cdi dans un commerce textile. Je suis avec mon patron qui me fait partir 1/2heure ou 1 heure plus tôt quand il n'y a pas de monde. Donc, je lui dois des heures en plus. Il m'a dit que je suis à disposition de l'entreprise. Les heures supplémentaires, il n'en veut pas , donc, quand il s'absente c'est moi qui lui redonne les heures supplémentaires quand il m'a fait partir plus tôt...Est ce légal? Merci de votre aide

Par **janus2fr**, le **07/04/2022** à **18:58**

Bonjour,

Non, ça ne l'est pas...

Votre employeur est tenu de respecter le contrat de travail et donc de vous fournir du travail pour l'horaire prévu. S'il ne le fait pas, il est malgré tout obligé de vous verser le salaire prévu. Les heures perdues par la volonté de l'employeur ne sont pas à récupérer...

Par **kaiizem**, le **03/07/2023** à **12:02**

Bonjour

Je suis en CDI dans le secteur de l'événementiel depuis le 15 septembre 2022, à chaque période de vacances scolaires mon employeur m'impose des congés payés car il y a très peu voir quasiment aucune activité.

Je tiens à préciser que nous ne sommes rattachés à aucune convention.

Le 15 juin 2023 je lui annonce que je démissionne car ce secteur ne me passionne plus et il m'annonce que je lui dois 181 heures, qu'il compte ne pas me donner ma prime du mois de juin pour compenser ces heures, étant donné que cette dernière ne suffit pas, il prendra sur mon fixe.

Je me suis rapproché d'un avocat qui attend que mon employeur me donne mon solde de tout compte pour réagir mais j'aimerais avant tout cela m'arranger avec lui ! Tout les jeunes salarié

de l'entreprise comme moi doivent des heures : -200 heures -165 heures...

Que me conseillez vous je ne trouve aucune loi ni article qui précise si il est en tord ou non...

Bonne journée à vous merci d'avance